

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
-----

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 20 JUILLET 2015

Présents : ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, ROCH Claire, DEVOS René, GILLIER Claudette, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, LEVET Pascale, BRAND Eric, PAILLOUX Marie-Hélène, POUTEIL-NOBLE Béatrice, VIANDAZ Christophe et POURRAZ Fabrice.

Excusés : WALL Hélène qui donne pouvoir à Claudette GILLIER, COHADE Mercedes, UDRY Patrick, CARRIER Laurent.

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente, puis pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été accordées :

- Décision n° 2015-05 du 3 juillet 2015 relative au marché passé avec la société PEUGEOT BY MY CAR pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf de type Peugeot BOXER. Le montant du marché est de 23 100 € TTC.
- Décision n° 2015-06 du 6 juillet 2015 relative au marché passé avec la société LEZTROY pour la fourniture de repas pour le service de restauration scolaire de l'école primaire d'Amancy pour l'année scolaire 2015/2016. Le tarif unitaire du repas est de 4,10 € TTC.
- Décision n° 2015-07 du 15 juillet 2015 relative au marché passé avec la société MIROITERIE DES SAVOIES pour les travaux de restauration des vitraux de l'église Saint-Christophe d'Amancy. Le montant du marché est de 26 294,40 € TTC.
- Décisions prises en matière de droit de préemption (DIA)

Le **Conseil municipal** a ensuite :

1°) **Décidé** de souscrire un emprunt de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc pour financer les travaux de réfection du réseau d'eau potable sur les routes de Saint-Pierre et de Thonon. Le taux du prêt est de 1,40 %, sa durée de 15 ans.

2°) **Accepté** le principe de mise en œuvre d'un service commun pour l'accueil périscolaire au sein des écoles maternelles à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 et **décidé** de mettre à disposition de la CCPR deux adjoints d'animation de deuxième classe.

3°) **Décidé** de mettre à jour le régime indemnitaire du personnel communal pour permettre à un agent de continuer à bénéficier de son régime indemnitaire suite à son changement de grade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15.

Fait à AMANCY le 21 juillet 2015.

**Le Maire,**

**Patrick ROSNOBLET.**